

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	9
14 janvier 2025	9	0	0	2	Vote contre	0
					Abstention	0

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 21 janvier 2025

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°3 : Travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la zone Val-Maidera à Maizières-lès-Metz.

Le Comité Syndical,

La zone du Val-Maidera située sur la commune de Maizières-lès-Metz est en plein développement et accueillera à l'été 2026 le nouvel hôpital ELSAN.

Cette zone est actuellement alimentée en eau potable par une seule canalisation DN 200 piquée sur la conduite DN 400 dite « SNCF », réseau datant des années 50.

Quant à la partie Ouest de la ville de Maizières-lès-Metz, comptant près de 800 abonnés (2 400 habitants), dont les quartiers Maisons Blanches, Quatre Chemins et Voie Romaine Nord, elle est actuellement alimentée par la conduite de distribution depuis le réservoir de Maizières, avec un passage critique sur le pont de la route de Marange (passage voies SNCF).

Compte tenu des enjeux des nouveaux projets, mais surtout dans un objectif de sécurisation des approvisionnements en eau potable de la partie Ouest de la ville de Maizières-lès-Metz, et de garantir une eau de qualité en quantité suffisante sur l'ensemble de la ville de Maizières-lès-Metz, il est nécessaire de renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable par la création d'une conduite de bouclage entre les différents réseaux d'alimentation (depuis l'usine de Moulins-lès-Metz (Rupt de Mad et Gorze) ou depuis l'usine d'Hauconcourt (Champ captant Nord)).

Cette sécurisation consiste en la pose d'une canalisation de DN 200, sur une longueur de 700 ml, et permettra d'assurer une continuité d'approvisionnement en eau potable quel que soit le scénario de rupture :

- Secours de la zone val Maidera et Voie Romaine depuis le réservoir de Maizières en cas rupture de la conduite DN 400 « SNCF » ;
- Secours de l'Est et l'Ouest de Maizières-lès-Metz depuis la DN 400 « SNCF » en cas de rupture de la canalisation DN 200 sur le pont de Marange ;
- Secours de la commune de Maizières-lès-Metz en cas de dépassement des limites de qualité de l'eau soit sur le Rupt de Mad, soit sur le Champ Captant Nord.

Cette première étape de sécurisation est nécessaire quelles que soient les décisions relatives au maintien ou au remplacement de la canalisation DN 400 « SNCF » sur l'axe Woippy-Maizières.

Pour rappel, le SERM est engagé dans l'établissement d'un schéma directeur à l'horizon de 2050. D'autres maillages identifiés comme « manquants » pour sécuriser ce secteur seront étudiés :

- Tronçon de 600 ml au niveau du site ArcelorMittal de Maizières-lès-Metz ;
- Tronçon de 900 ml au niveau du site Schneider Electric sur la zone Woippy Nord-Semécourt.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical :

Vu l'exposé ci-dessus.

DÉCIDE

D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à préparer et engager les procédures de consultation publique ;

DE SOLLICITER les subventions auxquelles le SERM peut prétendre auprès de tout organisme ;

D'AUTORISER la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout acte et document s'y rapportant.

La Présidente,
Rachel BURGUY